

THE IFA's

Wealth Gram

LA TRIBUNE MENSUELLE
DES MEMBRES DU GSCGI

wealthgram@gscgi.ch
www.gscgi.ch

Vol. VI
N°67 - Août 2017



LOI SUR LES SERVICES ET ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS BIENTÔT SOUS TOIT

Nouvelles Règles, Nouveau Climat



CIFA INITIAL CONTRIBUTOR

LSFIN-LEFIN: NOUVELLES RÈGLES, NOUVEAU CLIMAT



CIFA INITIAL CONTRIBUTOR

Loi sur les services et établissements financiers bientôt sous toit

Nouvelles règles, nouveau climat

Le changement climatique survenu sous la Coupole lorsqu'on y légifère en matière de régulation financière est saisissant.

Après une demi-décennie de travail parlementaire subi au pas de charge, sous la pression d'une Conseillère fédérale aussi stressante que stressée par la crainte de déplaire aux principaux concurrents de la place financière suisse, l'arrivée du débonnaire Ueli Maurer correspond au retour de la sérénité dans les travaux législatifs.

C'est au point que la fabrication du diptyque LSFIN-LEFIN (15.073 Loi fédérale sur les Services financiers et Loi fédérale sur les Etablissements financiers) semble faire du surplace. Après la tempête, c'est le calme plat.

Présentation du projet par l'ancienne Cheffe du Département le 4 novembre 2015, renvoi du texte à l'administration avec demande de simplification le 17 février 2016, nouveau mandat de modifications à l'administration le 29 juin 2016, adoption du texte du nouveau Chef du Département par la Commission le 17 octobre 2016 mais avec de nombreux et substantiels amendements:

- les assureurs sont sortis du champ d'application (*on a les lobbies qu'on mérite*),
- la surveillance prudentielle des gestionnaires de fortune indépendants prend une forme reconnue sur le plan international et équivalente à la réglementation européenne,
- l'autorégulation a vécu, les OAR seront remplacés par une autorité de surveillance (OS) soumise à autorisation sous la surveillance de la FINMA, qui



Me Yves NIDEGGER

Conseiller National

Avocat au Barreau de Genève

Président de la Commission Veille Juridique du GSCGI

devra exercer sur la base d'ordonnances la surveillance courante des gestionnaires de fortune indépendants au bénéfice d'une autorisation,

- le pouvoir de sanctionner est réservé à la seule FINMA.

Dans le domaine bancaire, le Parlement décide d'introduire une catégorie de licence spécifique aux FinTech.

Et enfin, l'idée échevelée du Conseil fédéral de régler la protection du client dans le code de procédure civile en renversant le fardeau de la preuve en défaveur du gestionnaire et en le forçant à prendre en charge les frais de procès de son client qui l'attaque est sortie du

LSFIN-LEFIN: NOUVELLES RÈGLES, NOUVEAU CLIMAT

projet. Adopté en session d'hiver 2016 par le plénum des Etats, le projet passe en 2017 à la Commission du national qui y consacre trois séances et nourrit l'intention de terminer ses travaux à la mi-août 2017 en vue d'un traitement par le plénum du national lors de la session d'automne 2017, pour autant que l'élection du successeur de Monsieur Burkhalter en laisse le loisir.

Novembre 2015 – septembre 2017, le parlement aura donc pris deux ans pour un premier passage du projet de loi devant les chambres.

Et le processus n'est pas encore terminé. On commencera ensuite la phase dite de la navette qui sert à éliminer pas à pas les divergences entre les deux conseils jusqu'à l'adoption d'un produit fini identique dans chacune des chambres du parlement.

Cette fois, les parlementaires ont eu beaucoup de temps pour réfléchir. Rien à voir avec le pas de charge widmerschlumpfien qui a rythmé à la cravache le "traitement" de l'EAR ou des recommandations du GAFI, par exemple, par un parlement tétanisé, réduit au rôle d'une chambre d'enregistrement qui aurait renoncé jusqu'à la maîtrise de son propre agenda: «pas le temps de discuter et à quoi bon puisqu'il n'y a pas de plan B».

Ce processus législatif LSFIN-LEFIN a été accompagné de bout en bout par le GSCGI, qui s'est exprimé tout d'abord lors de la consultation, puis a participé à la table ronde que le Département a consacrée à la future surveillance des gestionnaires, avant d'être enfin auditionné directement par la commission du national.

Avec un message simple: l'autorégulation a vécu car elle n'est pas crédible à l'étranger, place à une surveillance étatique qui doit pouvoir être très clairement identifiée comme telle, il en va de la crédibilité du nouveau système. Si l'on veut que la surveillance suisse soit reconnue comme "équivalente" à la réglementation internationale, il importe que toute ambiguïté soit levée quant à l'autorité qui en est responsable.

Quitte à la diviser à l'interne en départements correspondant aux régions linguistiques, il ne doit y avoir qu'une seule autorité de surveillance des gestionnaires en Suisse, parce qu'il n'y a qu'un seul État suisse. Comme il y a qu'une seule FINRA aux États Unis.



CIFA INITIAL CONTRIBUTOR

Le GSCGI a mis le parlement en garde contre une pluralité d'autorités qui aurait pour effet inévitable de brouiller ce message avec le risque de laisser croire que l'autorégulation se poursuivrait sous d'autres formes.

Avec la reconnaissance de la profession de gérant, autre revendication de longue date du GSCGI satisfaite par la LSFIN-LEFIN, celle d'une surveillance prudentielle efficace, bon

marché et internationalement reconnue car à l'abri des conflits d'intérêts, constitue pour la gestion un des enjeux majeurs de cette loi.

Les travaux ne sont pas terminés et le diable qui aime à se cacher dans le détail pourrait encore faire des siennes lors de la rédaction des ordonnances de mise en œuvre.

Me Yves NIDEGGER

Conseiller National

Avocat au Barreau de Genève

Président de la Commission Veille Juridique du GSCGI

Me Yves NIDEGGER est né à Zurich le 17 mai 1957. De son grand-père professeur de sciences naturelles et doyen suisse à l'âge de 109 ans, il a hérité l'anticonformisme chevillé au corps. De son propre père, fonctionnaire fédéral et lieutenant colonel dans l'armée suisse, il tient la rigueur et le respect de la parole donnée, et de sa mère, cadre bancaire d'origine parisienne, l'esprit de répartie. Yves NIDEGGER a passé son enfance et sa scolarité à Genève où il a fréquenté l'Ecole supérieure de commerce et la Faculté des lettres (histoire et anglais) avant de contracter définitivement le virus du droit, une discipline qu'il pratique aujourd'hui comme avocat et comme législateur après l'avoir pratiquée comme magistrat du Pouvoir judiciaire. Elu en 1993 à la juridiction des Prud'hommes, il a été président suppléant du Tribunal jusqu'en 2005 et juge à la Commission de surveillance des offices de poursuites et faillites, ainsi qu'à la Commission de recours en matière de police des étrangers de 2003 à 2005. Il a rejoint le Barreau de Genève en 1998, en l'Etude OLTRAMARE HOCHSTETTER EARDLEY REISER avant de fonder sa propre Etude en 2001. Yves NIDEGGER a présidé la Commission judiciaire du Grand Conseil genevois où il a siégé aux Commissions législative et des finances. Depuis 2007, il est élu au Conseil national où il siège à la Commission des affaires juridiques qu'il a présidée, à la Commission judiciaire, à la Commission des affaires extérieures, ainsi qu'à la Délégation chargée des rapports avec le parlement français. Pendant près de dix ans, Yves NIDEGGER a enseigné la comptabilité et le droit à l'Académie de langues et de commerce à Genève, puis à l'IFAGE; il fut également consultant auprès de la faculté des Sciences économiques de l'Université de Tirana au lendemain de la chute de la dictature marxiste en 1992. Père de 5 enfants, nés en 1986, 1988, 1990, 1994 et 1996, Yves NIDEGGER fut aussi, dans sa jeunesse, un journaliste engagé. Correspondant suisse pour la presse étrangère durant la guerre froide, il s'est distingué par des positions résolument anticommunistes à une époque où il était politiquement correct de ne caresser l'ours soviétique que dans le sens du poil. Ses langues de travail sont le français, l'anglais et l'allemand.

LE SPONSOR D'AOÛT 2017

GSCGI — Groupement Suisse des Conseils en Gestion Indépendants



CIFA INITIAL CONTRIBUTOR

A GROUP OF SWISS IFAs

... CARING ABOUT PRINCIPLED PROFESSIONALISM
AND
UNBIASED DEDICATION TO CUSTOMERS' NEEDS ...

Groupement Suisse des Conseils en Gestion Indépendants

www.gscgi.ch

3, rue du Vieux-Collège
P.O. Box 3255
1211 Geneva 3

Tel. +41 (0) 22 317 11 22

Fax +41 (0) 22 317 11 77

secretariat@gscgi.ch — wealthgram@gscgi.ch

All you need to know about investing and regulatory environment brought to you monthly by...

“The IFA’s WEALTH GRAM”

THE IFA's **Wealth Gram** LA TRIBUNE MENSUELLE DES MEMBRES DU GSCGI Vol. VI N°67 - Août 2017

U.S. STUDY FINDS
that approximately
One-Third of U.S. Financial Advisors
Currently Use Options
in 20% of Client Portfolios

OIC
The Options Industry Council
www.OptionsEducation.org

Groupement Suisse des Conseils en Gestion Indépendants—www.gscgi.ch

THE IFA's **Wealth Gram** LA TRIBUNE MENSUELLE DES MEMBRES DU GSCGI Vol. VI N°67 - Août 2017

LES MARCHÉS BOURSIERS
proches de leur plus haut historique, faut-il vendre?

Tradez différemment sur IG.com

IG.com
INDICES | ACTIONS | FOREX | MARCHÉS PRÉMIERS

Groupement Suisse des Conseils en Gestion Indépendants—www.gscgi.ch

THE IFA's **Wealth Gram** LA TRIBUNE MENSUELLE DES MEMBRES DU GSCGI Vol. VI N°67 - Août 2017

ERADICATING POVERTY
in all its forms and dimensions

CIFA

CONVENTION OF INDEPENDENT FINANCIAL ADVISORS
A Non-Governmental Organization in general consultative status with the Economic and Social Council of the United Nations

www.cifango.org

Groupement Suisse des Conseils en Gestion Indépendants—www.gscgi.ch

THE IFA's **Wealth Gram** LA TRIBUNE MENSUELLE DES MEMBRES DU GSCGI Vol. VI N°67 - Août 2017

**LE REVERSE CONVERTIBLE:
UN SUCCÈS PERSISTANT!**

CORNÈR

MEMBRE PARTENAIRE DU GSCGI
www.cornet.ch

Groupement Suisse des Conseils en Gestion Indépendants—www.gscgi.ch